

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-254

23-A-0385	VILLENEUVE D'ASCQ - Boulevard du Breucq - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-DD-0892	ARMENTIERES - Prés du Hem - Autorisation d'occupation temporaire
23-DD-0893	ARMENTIERES - Prés du Hem - Autorisation d'occupation temporaire
23-DD-0896	WAVRIN - Parc de la Deûle - Autorisation d'occupation temporaire

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.